

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4210

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase - Rachat d'ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4210**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase - Rachat d'ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet d'extension du centre-ville de Lyon au sud de la presqu'île, sur un territoire de 150 hectares. Une première étape de ce projet urbain Lyon Confluence, engagé avec la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase sur les emprises foncières qui se sont libérées prioritairement côté Saône, est en cours de réalisation, avec la commercialisation des derniers îlots.

Cette opération a été concédée à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence dans le cadre de la concession d'aménagement "Lyon Confluence 1 côté Saône" par délibération n° 2010-1674 du Conseil du 6 septembre 2010.

Des autorisations de programme ont été votées par délibérations des Conseils des 6 juillet 2009 et 28 juin 2010 pour permettre le rachat par la Communauté urbaine d'ouvrages d'infrastructures secondaires du programme des équipements publics (PEP) conformément aux dispositions du traité de concession.

L'enveloppe affectée à la réalisation du prolongement du cours Bayard (assiette foncière, travaux et honoraires compris) est de 8 477 673 €. Cette somme reste inchangée. La remise d'ouvrages du cours Bayard s'est organisée en 2 temps :

- la chaussée, le mail piéton nord et le trottoir sud entre le cours Charlemagne et la voie ferrée ont fait l'objet d'une remise onéreuse en novembre 2010 pour un montant global de 3 591 090,30 € TTC,

- le trottoir sud du cours entre la voie ferrée et le quai Rambaud n'a pu être remis que le 20 novembre 2012, après l'achèvement des programmes immobiliers des îlots E1, E2 et F1. Ces travaux ont fait l'objet d'une remise onéreuse pour un montant global de 578 201,29 € TTC.

L'opération a fait l'objet d'individualisations complémentaires d'autorisation de programme par les délibérations des Conseils des 6 juillet 2009, 28 juin 2010 et 28 mars 2013 correspondant à une enveloppe globale de 38 565 208,25 € répartis entre les budgets principal et annexes de l'assainissement et de l'eau.

Les travaux d'assainissement, d'un montant de 45 123,18 €, n'ont pu être réglés à la SPL, faute de crédits suffisants sur la ligne du budget annexe de l'assainissement. Cette somme peut être déduite de l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération.

	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P06O0500 (€ TTC)	36 229 071,77	732 794,43	- 10 238,41	36 218 833,36
2P06O0500 (€ HT)	1 927 109,59	0,00	+ 10 238,41	1 937 348,00

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains sur l'opération n° 2P06O0500 à la charge du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 10 240 € en dépenses à prévoir en 2014.

2° - Approuve la baisse de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains sur l'opération n° 0P06O0500 à la charge du budget principal pour un montant de 10 240 € en dépenses en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.